

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 15 du 2 avril 2015

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte 16

DÉCISION N° 296/DEF/CEMAA
portant filiation et transmission de patrimoine.

Du 27 février 2015

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

DÉCISION N° 296/DEF/CEMAA portant filiation et transmission de patrimoine.

Du 27 février 2015

NOR D E F L 1 5 5 0 3 7 2 S

Références :

Instruction n° 2071/DEF/EMAA/3/OP du 13 juin 1984 (BOC, p. 4649 ; BOEM 685.1.2.1).
Circulaire n° 2932/DEF/EMAA/3/OP du 24 août 1984 (BOC, p. 5433 ; BOEM 685.1.2.1)
modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 685.1.2.1

Référence de publication : BOC n° 15 du 2 avril 2015, texte 16.

L'escadrille Airbus de l'escadron de transport (ET) 60 de la base aérienne (BA) 107 de Villacoublay est instituée héritière, en filiation indirecte, du patrimoine de tradition de l'escadron de transport (ET) 2/63 « Bigorre » à compter du 1^{er} mars 2015.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Denis MERCIER.